

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 04 mars 2015

L'an deux mil quinze, le quatre mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni en mairie de Tresson sous la présidence de Monsieur Vincent SAMSON, Maire de Tresson.

Étaient présents : Madame Chantal BUIN, Messieurs Michel BLOT, Stéphane GAUDIN, José HEINTJE, Richard MASSON et Luis POUPON.

Absents excusés : Madame Vanessa DRONNE, Messieurs Didier DANGEUL, Arnaud PAUMIER et Sébastien RIBOT.

Secrétaire de séance : Madame Chantal BUIN.

Monsieur le Maire soumet le compte-rendu de la séance du 4 février 2015 à l'approbation des membres du conseil municipal : approbation du compte-rendu de la séance du 4 février 2015 à l'unanimité.

Dématérialisation des actes budgétaires à adresser à la préfecture

Le 1^{er} janvier 2012, le ministère de l'Intérieur a mis en place le service de dématérialisation des actes budgétaires. Il permet de transmettre en préfecture l'ensemble des documents et pièces annexes du budget par voie électronique.

La décision de dématérialiser appartient à la collectivité. Monsieur le maire soumet cette décision au vote du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, les élus présents approuvent à l'unanimité la mise en œuvre de la dématérialisation des actes budgétaires et des pièces annexes à partir de 2015 et autorise Monsieur le maire à signer tout document s'y rapportant.

Engagement d'une dépense d'investissement avant le vote du budget principal

Monsieur le maire explique aux élus que le règlement de certaines dépenses d'investissement est possible avant même le vote du budget primitif. L'article L 612-1 du code général des collectivités territoriales permet d'engager des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif si celles-ci n'excèdent pas le quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Le cabinet de géomètre BARBIER a réalisé un relevé topographique du bourg en vue des travaux d'aménagement. Le devis a été signé en 2014 pour un montant de 2676 €TTC mais le relevé n'a été effectué qu'en janvier 2015. La facture est arrivée en mairie et, compte tenu des 30 jours de délai pour le paiement d'une facture, il faut régler le cabinet BARBIER avant le vote du budget.

Après en avoir délibéré, les élus votent à l'unanimité l'engagement de dépense d'investissement avant le vote du budget primitif 2015.

Mise à disposition d'un bien de l'actif de la commune à l'actif de l'assainissement

Monsieur le Maire expose aux élus qu'un bien inscrit en 1998 à l'actif de la commune correspond à un branchement d'assainissement. Étant donné qu'il est inscrit au budget principal, ce bien n'a jamais été amorti.

Afin de procéder à cet amortissement, le trésorier de Bouloire, David Coignoux, demande à la municipalité de mettre à disposition ce branchement assainissement du budget principal au budget de l'assainissement. Il conviendrait qu'il apparaisse à l'actif du budget annexe de l'assainissement.

Pour rattraper les années d'amortissement perdues, il paraît logique d'amortir dès maintenant, les 16 années encourues (de 1999 à 2015). Ainsi, ce bien inscrit pour un montant de 1524,49 € amortissable sur 30 ans, sera amorti en 2015 pour un montant de 813,12 € inscrit au budget de l'assainissement.

Après en avoir délibéré, les élus votent à l'unanimité la mise à disposition du branchement d'assainissement inscrit à l'actif de la commune, compte 21532, au budget annexe de l'assainissement. Ce bien sera désormais amorti chaque année sur le budget de l'assainissement à l'article 28158.

Nouvelle délibération annulant et remplaçant la délibération approuvant la carte communale du 7 janvier 2015

La municipalité a reçu des observations de la sous-préfecture de Mamers sur la délibération du 7 janvier dernier qui approuvait la carte communale.

Cette délibération prévoyait que le maire signe les actes d'urbanisme au nom de l'État. Le choix semblait laissé entre signer ces documents au nom de l'État ou au nom de la commune.

Or, depuis la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 et notamment l'article L 422-1 du code de l'urbanisme, les communes qui se dotent d'un document d'urbanisme doivent impérativement prendre la compétence. Elles doivent se prononcer sur les demandes d'urbanisme au nom de la commune, toutes ses décisions étant ensuite adressées à la préfecture et soumises au contrôle de légalité.

Après en avoir délibéré, les élus présents votent à l'unanimité l'approbation de la carte communale avec la compétence de la commune pour toute décision sur les demandes

d'urbanisme. Monsieur le maire signera les documents au nom de la commune. Ses décisions seront soumises au contrôle de légalité en préfecture.

Travaux de réfection de la toiture de la chapelle à l'église et remplacement du moteur et du battant de la cloche

Monsieur le maire a reçu Nicolas GAUTIER, architecte des Bâtiments de France, pour recueillir son avis sur l'état de la toiture de la chapelle de l'église Saint-Martin.

Il ressort de cette inspection qu'il est urgent de procéder aux réfections de la charpente et de la couverture qui subissent une importante dégradation. Les fuites à l'intérieur de l'église endommagent gravement la voûte en pierres de tuffeau.

Sur les conseils de Nicolas GAUTIER, la municipalité sollicitera le diagnostic d'un architecte du patrimoine afin de répertorier les dégâts à réparer et d'établir la procédure à suivre pour une restauration réussie. Cette personne aura également en charge l'appel d'offres et le suivi des travaux.

Ce projet de restauration s'inscrit dans les investissements de la commune au budget principal 2015 mais ne sera probablement effectif qu'en 2016.

En attendant, Nicolas GAUTIER conseille de prendre un arrêté de voirie pour interdire le stationnement le long du mur, par sécurité.

Certains travaux sont aussi à prévoir sur la cloche. Il s'agit du remplacement du moteur qui, lors de sa mise en marche trop brutale, crée des désordres (oscillations) dans la charpente du beffroi. Un devis de l'entreprise GOUGEON propose un système à entraînement par induction qui limite les efforts sur le beffroi.

Le battant de la cloche, en mauvais état, dégrade la surface de la cloche. Un devis pour son remplacement par un battant Bollée est également proposé par la société GOUGEON.

Nicolas GAUTIER propose de rassembler tous ces travaux en un même dossier et d'établir un planning selon l'urgence, sur plusieurs années.

Des demandes de subvention seront adressées notamment à la Drac (Direction régionale des Affaires culturelles), au conseil départemental, aux sénateurs. La députée Marietta KARAMANLI a d'ores et déjà notifié une aide de 12000 € dans le cadre de sa réserve parlementaire.

Mise en vente d'un bien communal

En mars 2013, la maison d'habitation située au numéro 18, rue des Rosiers est devenue un bien communal par legs de l'ancienne propriétaire, Madame BASLY. L'immeuble est en mauvais état et la municipalité n'a pas de projet particulier sur ce bâtiment.

Afin de financer certains investissements, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de réfléchir à la vente de cette maison puisque la donation n'est soumise à aucune réserve particulière.

Après en avoir délibéré, les élus présents approuvent à l'unanimité la vente de ce bien communal situé au 18, rue des Rosiers.

Cette vente sera confiée à Me Claire CUISENIER-MARIE, notaire à Saint-Calais. Les élus proposent le prix de 35000 € basé sur l'estimation de France Domaine.

Monsieur le maire prendra rendez-vous avec le notaire dans les jours prochains.

Remplacement d'une cuve à fuel dans un logement communal

La cuve à fuel du logement du 14, rue des Lilas fuit depuis plusieurs jours et ne peut être réparée. Il est nécessaire de la remplacer rapidement.

Après en avoir délibéré, la proposition de l'entreprise SCPE est retenue à l'unanimité des élus présents pour un montant de 1020,60 €HT. Il s'agit d'une cuve en PVC de 1500 litres avec bac de rétention. La vidange de l'ancienne cuve est comprise.

Ces travaux seront inscrits en dépenses d'investissement au compte 2313.

Vote des subventions 2015 aux différentes associations

Après en avoir délibéré, les élus présents votent l'enveloppe de 2500 € allouée aux associations qui demanderont une aide au cours de l'année 2015. Cette somme sera inscrite au budget principal 2015 à l'article 6574 « Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé ».

Le conseil municipal décide de privilégier les associations dont le siège est situé à Tresson. Comme prévu, il ne versera pas d'aide à la Société libre de pêche en contrepartie de la forte baisse consentie sur le montant de la location du plan d'eau (500 € au lieu de 1100 €) et de l'engagement des élus à apporter des améliorations matérielles aux abords de l'étang communal.

Les associations suivantes se voient attribuer les montants indiqués.

Association des parents d'élèves de Tresson : 500 €

Anciens AFN : 100 €

Association des Familles rurales : 150 €

Groupement de défense des cultures : 150 €

Par ailleurs, le conseil municipal sursoit à étudier les dossiers incomplets dans l'attente d'un supplément d'information. Ces dossiers seront examinés ultérieurement, de même que toute nouvelle demande dûment présentée (avec le formulaire de demande, le bilan financier de l'exercice précédent et le détail des projets à financer).

Élections départementales des 22 et 29 mars 2015

À l'occasion des élections départementales des dimanches 22 et 29 mars 2015, le bureau sera composé de Vincent SAMSON, président ; Chantal BUIN et Michel BLOT, assesseurs et Didier DANGEUL, secrétaire.

Les permanences au bureau de vote seront tenues comme suit.

Au premier tour :

De 8 heures à 10h30 : Michel BLOT, Chantal BUIN et Vincent SAMSON

De 10h30 à 13 heures : Didier DANGEUL, Arnaud PAUMIER et ...

De 13 heures à 15h30 : José HEINTJE, Luis POUPON et ...

De 15h30 à 18 heures : Chantal BUIN, Michel BLOT et Vincent SAMSON

Au second tour :

De 8 heures à 10h30 : Michel BLOT, Chantal BUIN et Arnaud PAUMIER

De 10h30 à 13 heures : Didier DANGEUL, Stéphane GAUDIN et Richard MASSON

De 13 heures à 15h30 : Vanessa DRONNE, José HEINTJE et Luis POUPON

De 15h30 à 18 heures : Sébastien RIBOT, Vincent SAMSON et ...

Certains électeurs de Tresson seront contactés pour compléter les permanences ne comportant que deux personnes.

Questions diverses :

Organisation de la soirée du 8 mai 2015

Le conseil municipal a retenu le groupe Paris'Tournelle pour offrir une soirée musicale à la population autour de chansons d'époque sur les thèmes de la Résistance et de la Libération. Cette soirée s'intègre dans la commémoration des 70 ans de l'Armistice du 8 mai 1945. Elle aura lieu à la salle Vauguélange, à 20h30.

Matériel communal réservé pour le festival Tresson Très Cirque

Le Cirque d'anges heureux demande de lui réserver certains matériels communaux pour le festival Tresson très Cirque du samedi 23 mai 2015. Sa demande est acceptée.

Informations du Smirgeomes sur la pose d'une palissade autour des conteneurs

La municipalité souhaitait poser une palissade autour des conteneurs du Smirgeomes, rue des Lilas, afin de les masquer de la rue.

Renseignements pris auprès du Smirgeomes, une telle palissade ne devrait pas excéder de 1,50 m de haut, ce qui la rendrait inutile.

Les élus abandonnent l'idée. Ils organiseront de manière plus esthétique les abords de cet espace quand le terrain sera aménagé.

Pose d'un radar pédagogique

La municipalité a demandé au conseil général de bénéficier du prêt gratuit d'un radar pédagogique pendant quatre semaines afin de se rendre compte de la vitesse des véhicules qui traversent le bourg.

Ce matériel sera tour à tour installé en entrée de bourg sur la route de Saint-Georges-de-La Couée, sur celle de Maisoncelles et sur celle du Grand-Lucé.

Un compte rendu des enregistrements effectués par ce radar sera remis à la commune. Les données recueillies pourraient justifier la mise en place de limitations de vitesse.

Don d'Antoine LUNEAU

Antoine LUNEAU, qui habitait la commune depuis de nombreuses années, nous a quittés le 14 janvier. Attaché à ses racines et à son village, il a souhaité faire un don à la commune.

La famille LUNEAU a remis un chèque de 1000 € qui sera inscrit au budget principal de la commune car le souhait d'Antoine LUNEAU était de participer à l'aménagement du bourg.

Vote des différents budgets 2015

Les trois budgets (CCAS, assainissement et commune) seront votés lundi 16 mars 2015 à partir de 19 heures. Les convocations seront adressées aux membres du CCAS et aux élus.

Ont signé, les membres présents

M. BLOT, C. BUIN, S. GAUDIN, J. HEINTJE,

R. MASSON, L. POUPON, V. SAMSON.